



## GROUPE DE TRAVAIL MATERIEL COMPTE RENDU DE REUNION

Réunion du 13 mars 2012

PARTICIPANTS		DESTINATAIRES
	SOCIETE	
T. Serré pm	ADG	Participants + Membres du GT Matériel (Vrac + Condi)
P. Saunier am	AZ	
M. Vigot pm	AZ	
Y. Zedek	AZ	
S. Le Pelletier	BZ	
P. Pouzin am	BZ	
J. Coujaty pm	PZ	
P. Jussaume am	PZ	
Y. Siamer am	TZ	
V. Guimier pm	TZ	
P. Guillon	VZ	
O. Barberis	CFBP	
L. Bas	GTC	

### DATES DES PROCHAINES REUNIONS

(9 h – 16 h au CFBP, sauf indication contraire dans l'ordre du jour)

<b>13 MARS</b> (MATERIEL)	<b>12 AVRIL</b> (GT PREV. RISQ. ASPHYXIE)	<b>16 AVRIL</b> (MATERIEL)	<b>15 MAI</b> (MATERIEL)	<b>19 JUIN</b> (MATERIEL)
<b>20 SEPTEMBRE</b> (MATERIEL)	<b>16 OCTOBRE</b> (MATERIEL)	<b>13 NOVEMBRE</b> (MATERIEL)	<b>28 NOVEMBRE</b> (EQUIPEMENTS)	<b>11 DECEMBRE</b> (MATERIEL)

Prochaines réunions « MATERIEL »				
Date	Matin	PM	Objet	Participants
15/03	X	X	CCAP	OB
15/03	X		M40	HF, AC, DD, adhérents, associés
22/03	X	X	Réunion révision de la DM-T/P n°33 105 RST	HF, OB, UIC
22 au 25/03	X	X	Rallye de Monte-Carlo des énergies alternatives	CFBP, adhérents, installateurs GPLC ?
22 et 23/03	X	X	WG2 : réunion sur la dimension des check locks chez Calor UK	
27/03	X		Réunion du GTC	GTC, adhérents
02/04	X		CEN TC 286 WG7 : structure de l'EN 1440	HF, SL, OB
02/04		X	CLAP T	OB, adhérents, associés
04 et 05/04	X	X	CEN TC 286 WG2 à Bruxelles	SL, OB, fabricants équipements
09 et 10/05	X	X	CEN TC 286 à Dublin	SL, OB, HF, AFNOR
10/05	X	X	AG + CA + JT de l'AFIAP : thème EA et alternatives à la radio iridium	LB, Adhérents
11/05	X		GT REX du GEA	OB
11/05	X		E29E	SL, fabricants bouteilles
6 au 8/06	X	X	Congrès de l'AEGPL à Bruxelles	CFBP, adhérents, membres associés
12/06	X		CCAP	OB
13/06		X	CLAP à l'AFNOR	OB
04/07	X	X	CEN TC 286 WG 2	SL, OB, fabricants équipements
03/09		X	E29E	SL, fabricants bouteilles
11 au 13/09	X	X	Forum de la WLPGA à Bali	JP, adhérents
18/09	X		Plénière du GEA	LB, OB
11/10	X		M40	OB, HF, AC, DD, adhérents, associés
17/10	X	X	CLAP à l'UNM (am) et au MEDDTL (pm)	OB, adhérents
12/11		X	E29E	OB, SL, fabricants bouteilles
19/11		X	CLAP T	OB, adhérents, associés
28/11	X		Comité AFNOR soupapes	OB, adhérents, fabricants soupapes

**Le GT Matériel du 12 avril a été reporté au 16 avril ; les sujets conditionnés seront traités le matin.**

Sujet n°1	<b>Retour sur le CR de la précédente réunion</b>
	<p>Pas de remarque sur le projet de CR du GT Matériel de février qui est adopté.</p> <p>a) <u>Bouteilles Epsilon</u> : nombre de bouteilles équipées de valves non Pi : action AZ (583 000 valves entre 1998 et 2003) et TZ (540 000 valves),</p> <p>b) <u>Prise de terre</u> : action BZ vis-à-vis de l'organisme d'inspection de l'ICPE : l'organisme d'inspection aurait accepté la justification de BZ : dimensionnement du piquet de terre conformément à la NF C 15-100,</p> <p>c) <u>Projet de Guide professionnel Tuyauteries</u> : action adhérents sauf BZ. TZ propose d'ajouter au projet de guide professionnel Tuyauteries quelques éléments concernant :  - les modes de façonnage autorisés selon le type de matériau  (interdiction notamment des emboitures et piquages, utilisation de pièces de forme, ...)  - les modes d'assemblage autorisés selon le type de matériau</p> <p>d) <u>Risques liés à la manipulation des bouteilles peintes à la poudre</u> : mesures de frottement : action PZ. Les mesures réalisées par PZ sur des bouteilles 13 kg ne montraient pas de différence significative par rapport aux bouteilles peintes en liquide mais les pieds des 13 kg s'usent rapidement. AZ a fait des mesures sur des 35 kg neuves → le coefficient de frottement serait d'environ la moitié de celui obtenu pour les bouteilles peintes en liquide. L'étude pour augmenter le frottement de ce type de revêtement est encore en cours.</p> <p>e) <u>Nombre de capots non métalliques en zone PPRIF</u> : possibilité de les remplacer par des capots métalliques :  BZ : 10 à 20% de capots en plastique qui pourraient être remplacés lors des IP ; contrainte budgétaire,  PZ : 100% de capots alu sauf peut-être pour Actigaz,  TZ : beaucoup de capots en résine qu'il n'est pas question de remplacer.</p> <p>f) <u>EN 14140</u> : demande de modification de Liotard : (cf. mail Liotard RE: DEMANDE RECTIFICATIF EN 14140 du 27/02/2012) : une partie de la demande de Liotard a été prise en compte lors de la dernière réunion du WG1.</p>
	<p><b>Point a) : action CFBP</b> : évoquer le sujet auprès du BSEI : ne peut-on pas éviter de mettre au rebut plus d'un million de valve sans aucune justification d'ordre technique ou de sécurité ?</p> <p><b>Point c) : action TZ</b> : proposer au GT Matériel une mise à jour de la recommandation,</p> <p><b>Point e) : action CFBP</b> : envoyer l'état des lieux à Jean-Baptiste Jarry,</p>

Sujet n°2	<b>Matériel</b>
	<p>Rapport d'activité 2011 du GT Matériel : voir <a href="#">3 00 Rapport d'activité 2011 GT matériel projet.doc VRAC</a></p> <p>a) <u>Emission acoustique</u> : mise à jour de la MA.PV/PR.04 : le projet d'édition 7 de la MA.PV/PR.04 a été légèrement modifié à la demande de l'IS pour tenir compte des réservoirs dont le revêtement à une épaisseur inférieure à 750 microns. Toujours pas de retour du BSEI.</p> <p>b) <u>GT prévention des asphyxies</u> :  - validation de la recommandation professionnelle « Intervention sur adaptateur de sécurité » ; les différentes demandes de modification ont été discutées en réunion. Le projet finalisé à été transmis à Jean-Baptiste Jarry : voir <a href="#">MAPVRP03 prEd1 08 03 2012.doc</a>,  - coordination de l'action des prestataires dans le cadre du sous-GT N°7 : « Tracer la maintenance correctives sur les DCE ainsi que les motifs » : les participants proposent de cibler l'action à l'ensemble des sites de GLI,  - standardisation des DCE (cf. incident livraison réservoir PZ) : les participants acceptent de mettre le sujet à l'ordre du jour du prochain GT équipements,  - introduction d'un filtre dans le DCE,  - sécurisation de l'adaptateur de sécurité : le GT transport a refusé le principe du capotage pour interdire l'accès à l'adaptateur sans utilisation d'un outil. Ils ont choisi le principe d'une coletterie d'avertissement. PZ a trouvé sur le web un dispositif pour interdire l'accès aux robinets des bouteilles de gaz : voir <a href="#">mail TR: Condamnation de bouteilles de gaz disponible chez Brady du 07/03/2012</a>.</p> <p>c) <u>Peinture réservoirs</u> : mail d'Akzonobel à GLI. Voir mail <a href="#">dossier réservoirs aériens du 27/02/2012</a>.  <b>CONDITIONNE</b></p> <p>d) <u>GT autosurveillance</u> : contrôle périodique des bouteilles sous supervision d'un organisme habilité – suite : voir <a href="#">MACDGP03 prEd 2 13 03 2012 clean.doc</a></p> <p>e) <u>Révision de la MA.CD/ST.02</u> : (marquages 5 et 6 mm ; marquage date de dernier contrôle périodique Campingaz),</p> <p>f) <u>Accident de Saint-Saulve (59)</u> : décès d'un grutier sur un chantier de démolition suite à explosion d'une bouteille : voir <a href="#">mail du CFBP Accident de St-Saulve (59) du 27/02/2012</a>,</p> <p>g) <u>Accident de Caen</u> : bleve d'une bouteille lors de travaux d'étanchéité. Voir <a href="#">mail CFBP TR:</a></p>

	<p><a href="#">explosion bouteille GPL - 7 février 2012 du 07/03/2012</a>. BZ a récupéré la bouteille et doit consulter les Mines de Douai et éventuellement d'autres experts pour savoir si une expertise de la bouteille pourrait amener des éléments intéressants dans le cadre de l'enquête,</p> <p>h) <a href="#">Produit de lutage : question de l'IS</a> : voir réponse du CFBP : <a href="#">mail RE: produit de lutage du 24/01/2012</a>,</p> <p>i) <a href="#">Vidéos de fabrication accessoires Céodeux</a> : les participants sont d'accord pour que cette video soit mise en ligne sur le site internet du CFBP,</p> <p>j) <a href="#">Bouteille dont le N° de série est effacé</a> : voir réponse du CFBP à PZ : mail <a href="#">Marquage bouteille illisible du 12/03/2012</a>. En fait, la question de PZ concerne les bouteilles Pi. A priori, ni l'ADR ni la norme EN 1440 ne prévoient une telle mesure. Cependant, le Guide professionnel du CFBP a été validé par une décision administrative.</p>
<b>Actions :</b>	<p><b><u>Point b) : Action CFBP :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- coordination de l'action des prestataires dans le cadre du sous-GT N°7 : « Tracer la maintenance correctives sur les DCE ainsi que les motifs » : préparer un mail à Pascal Micault,</li> <li>- introduction d'un filtre dans le DCE : préparer un mail à l'attention des fabricants,</li> </ul> <p><b><u>Point d) : Action adhérents :</u></b> remonter au CFBP leurs remarques sur le projet de révision du Guide professionnel MA.CD/GP.03,</p> <p><b><u>Point e) : Action CFBP :</u></b> préparer un projet de révision de la MA.CD/ST.02 et avertir le WG1 que depuis 2003, l'ADR ne semble pas imposer que les marquages de contrôle périodique soient permanents,</p> <p><b><u>Point i) : Action CFBP :</u></b> demander la mise en ligne de la video Céodeux sur le site web du CFBP,</p> <p><b><u>Point j) : Action PZ :</u></b> remonter au CFBP la position de l'OH.</p>

<b>Sujet n°3</b>	<b>Intervention du GTC</b>
	<p>a) <a href="#">Présentation des bilans adressés au BSEI</a> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclarations de mise en service</li> <li>- Bilan de la requalification par échantillonnage pour l'année 2011</li> <li>- Bilan des contrôles de protection cathodique pour 2011</li> <li>- Bilan des requalifications 4D de 2011</li> </ul> <p>b) <a href="#">Présentation de la campagne 2012 de requalifications des 4D</a> : les évaluations préalables montrent, après contre-essais, des problèmes de résilience sur des groupes de lots (6) d'effectif important (environ 4500 réservoirs). Le GTC propose de faire des encadrements pour démontrer qu'il s'agit d'une anomalie ponctuelle et non d'un défaut générique. Dans ce contexte, 14 réservoirs doivent être rapidement retirés de clientèle. Selon le résultat des essais menés sur ces réservoirs de nouveaux encadrements pourraient être prévus pour identifier le(s) sous-lot(s) concerné(s) par cette non conformité.</p>

<b>Sujet n°4</b>	<b>Réglementation</b>
	<p>a) <a href="#">AM du 3 mai 2004</a> : version diffusée pour la CCAP du 15 mars. Voir en pièce jointe :  <a href="#">ATT00010 Version consolidée AM 3 mai 2004.doc</a>  <a href="#">ATT00013 Arrêté modificatif du 3 mai 2004.doc</a>  <a href="#">ATT00016 Rapport à la CCAP Modification AM 3 mai 2004.pdf</a>  <a href="#">clapt33 peut être gênante.pdf</a>  <a href="#">Tableau synthétique AM du 3 mai 2004.docx</a></p> <p>b) <a href="#">Dégazage/torchage et rubrique ICPE 2770</a> : voir <a href="#">RUBRIQUE 2770 CFBP et DGPR.pdf</a>,</p> <p>c) <a href="#">Distances d'implantation des réservoirs « petit vrac »</a> : question du BSEI : voir <a href="#">réponse CFBP RE: distance implantation petits vracs du 20/02/2012</a>,</p> <p>d) <a href="#">AM du 15 mars 2000 : réévaluation des équipements</a> : recommandation professionnelle du CFBP : voir <a href="#">5 d rp_cfbp_reevaluation_14022012.pdf</a>,</p> <p>e) <a href="#">Révision du 2 août 1977</a> : voir la dernière version proposée par le BSEI : <a href="#">Arrete robinet tube VF2 (5).doc</a></p>

<b>Sujet n°5</b>	<b>Normalisation</b>
	<p>a) <a href="#">EN 14912</a> : il semble difficile de justifier auprès des participants du WG7 qu'on ne contrôle pas l'étanchéité du clapet principal du robinet avant de le remonter sur la bouteille après contrôle périodique. BZ demande si Prestagaz pourrait nous fournir le taux de rejet lors des contrôles des robinets. Cette demande semble difficile à justifier puisque ces contrôles ne sont pas effectués pour le compte des adhérents du CFBP. AZ indique qu'il demande aujourd'hui à ses prestataires de vérifier l'étanchéité interne des robinets et de leur communiquer le taux de rejet,</p> <p>b) <a href="#">EN 1440</a> : la norme est aujourd'hui publiée au CEN et le Joint Meeting aurait donc accepté de la référencer dans l'ADR 2013. L'Irlande considère que la norme est incompréhensible et souhaite</p>

	qu'elle soit scindée comme c'était le cas précédemment (bouteilles en acier soudé / bouteilles composite / bouteilles aluminium, etc.). Cette option n'a pas été retenue mais la structure de la norme va être discutée lors d'une réunion d'un sous-GT du WG7 le 2 avril à l'AFNOR, c) <a href="#">EN 13799</a> : vote formel + question du CEN : le CEN demande si on souhaite maintenir des références à des filetages américains dans une norme européenne : « ANSI/ASME B1.20.1 – 1983, Pipe threads, general purpose (inch) issued by American National Standards Institute on 1983 ». La réponse est oui. A noter qu'ACI souligne les inconvénients liés à ce choix : voir <a href="#">mail ACI Re: du 23/02/2012</a> .
--	---

<b>Sujet n°6</b>	<b>Divers</b>
	<a href="#">PPRIF</a> : projection du film qui a été présenté à la sécurité civile. Les essais montrent que le Bleve du réservoir n'est pas à redouter si le terrain est correctement entretenu. Une campagne de communication devrait être organisée pour toucher les collectivités locales et les pompiers.

## **Prochaine réunion : le 16 avril 2012. Les sujets conditionné seront traités le matin.**

### Pièces jointes :

[EN 14140](#) : demande de modification de Liotard : [mail Liotard RE: DEMANDE RECTIFICATIF EN 14140 du 27/02/2012](#)

[Projet de rapport d'activité 2011 du GT Matériel](#) : [3 00 Rapport d'activité 2011 GT matériel projet.doc](#)

[Projet de recommandation professionnelle « Intervention sur adaptateur de sécurité »](#) : [MAPVRP03 prEd1 08 03 2012.doc](#),

[Dispositif pour interdire l'accès aux robinets des bouteilles de gaz](#) : [mail TR: Condamnation de bouteilles de gaz disponible chez Brady du 07/03/2012](#).

[Peinture réservoirs](#) : mail d'Akzonobel à GLI : [dossier réservoirs aériens du 27/02/2012](#).

[GT autosurveillance](#) : projet de révision du guide MA.CD/GP.03 : [MACDGP03 prEd 2 13 03 2012 clean.doc](#)

[Accident de Saint-Saulve \(59\)](#) : décès d'un grutier sur un chantier de démolition : [mail du CFBP Accident de St-Saulve \(59\) du 27/02/2012](#),

[Accident de Caen](#) : bleve d'une bouteille lors de travaux d'étanchéité. : [mail CFBP TR: explosion bouteille GPL- 7 février 2012 du 07/03/2012](#)

[Produit de lutage](#) : question de l'IS : réponse du CFBP : [mail RE: produit de lutage du 24/01/2012](#)

[Bouteille dont le N° de série est effacé](#) : réponse du CFBP à PZ : mail [Marquage bouteille illisible du 12/03/2012](#)

[Révision de l'AM du 3 mai 2004](#) :

[ATT00010 Version consolidée AM 3 mai 2004.doc](#)

[ATT00013 Arrêté modificatif du 3 mai 2004.doc](#)

[ATT00016 Rapport à la CCAP Modification AM 3 mai 2004.pdf](#)

[clapt33 peut être gênante.pdf](#)

[Tableau synthétique AM du 3 mai 2004.docx](#)

[Dégazage/torchage et rubrique ICPE 2770](#) : [RUBRIQUE 2770 CFBP et DGPR.pdf](#)

[Distances d'implantation des réservoirs « petit vrac »](#) : question du BSEI : [réponse CFBP RE: distance implantation petits vracs du 20/02/2012](#),

[AM du 15 mars 2000 : réévaluation des équipements](#) : recommandation professionnelle du CFBP : [5 d rp\\_cfbp\\_reevaluation\\_14022012.pdf](#)

[Révision du 2 août 1977](#) : dernière version proposée par le BSEI : [Arrete robinet tube VF2 \(5\).doc](#)

[EN 13799](#) : remarque d'ACI : [mail ACI Re: du 23/02/2012](#).



Le CFBP exerçant ses missions dans le plus strict respect de la réglementation et des usages en vigueur (article 4 des Statuts – cf. pied de page), les participants à la réunion s'engagent à se conformer à la réglementation en vigueur et aux usages applicables aux GPL et à limiter leurs discussions aux points fixés à l'ordre du jour de cette réunion.

**FEUILLE DE PRESENCE**

Date : le 13 mars 2012  
Objet : Réunion GT Matériel

BARBERIS		CFBP	
NOM	SOCIETE	SIGNATURE	
ZEDEK	AZ		
SADONEN	A 2		
GUIMIER	TZ		
GUILLON P.	VZ		
P. JUSSAUME	PZ		
LE PELLETIER	BZ		
POUZIN Ph.	BZ		
BAS L.	GTC		
SIAMER Y	TZ		
SERRE T	ADG		
VIGOT M	AZ		
COWATY J.	PZ		

« ARTICLE 4 – RESPECT DE LA REGLEMENTATION

Le CFBP exerce ses missions dans le plus strict respect de la législation et de la réglementation en vigueur, des règles de concurrence, du Traité de l'Union Européenne, des Codes de Commerce, de la Consommation, de la Santé Publique, de la Sécurité Sociale et du Travail.

Les membres du CFBP s'engagent dans le cadre de leur adhésion à l'Association à en faire respecter les principes aussi bien au sein de l'Association, des groupes de travail ou Commissions qui en émanent, que dans leur propre organisation.

Le Directeur Général du CFBP, dans le cadre de ses fonctions et de son rôle de supervision des activités de l'Association, s'assure du respect de la législation et de la réglementation en vigueur par l'Association. »